

PROCÈS-VERBAL LA SÉANCE DE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE À HUIS CLOS AU 1578 CHEMIN DU FER À CHEVAL À SAINTE-JULIE ET PAR VISIOCONFÉRENCE LE :

### MARDI 23 NOVEMBRE 2021, À 16:30 HEURES

CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES ÉTABLIES POUR LA PÉRIODE RELATIVE À LA COVID-19 PERMETTANT DE DÉLIBÉRER ET VOTER À UNE SÉANCE PAR TOUT MOYEN DE COMMUNICATION.

## Étaient présents à Sainte-Julie :

Monsieur Daniel Plouffe Président et Délégué de la Municipalité de

Calixa-Lavallée

Vice-Présidente Madame Marilyn Nadeau de et Déléguée la

Municipalité de Saint-Jean-Baptiste

## Participaient par visioconférence :

Monsieur Patrick Marquès Madame Alexandra Labbé Madame Maud Allaire Monsieur Martin Dulac Madame Mélanie Villeneuve Monsieur Bruno Gattuso Monsieur Stéphane Williams Monsieur Yves Lessard

Monsieur Sylvain Casavant Monsieur Normand Teasdale

Madame Brigitte Collin Monsieur Alexandre Bélisle Délégué de la Ville de Carignan Déléguée de la Ville de Chambly Déléguée de la Ville de Contrecoeur

Délégué de la Municipalité de McMasterville Déléguée de la Ville d'Otterburn Park Délégué substitut de la Ville de Richelieu Délégué de la Municipalité de Saint-Amable Délégué de la Ville de Saint-Basile-le-Grand Déléguée de la Municipalité

Saint-Mathias-sur-Richelieu

Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-

de-Beloeil

Déléguée substitut de la Ville de Varennes Délégué de la Municipalité de Verchères

Formant le quorum requis sous la présidence de Monsieur Daniel Plouffe.

### Étaient également présents par visioconférence comme observateurs :

Madame Nadine Viau Monsieur Marc-André Guertin Monsieur Mario Lemay

Déléguée de la Ville de Beloeil

Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire Délégué de la Ville de Sainte-Julie

#### Étaient également présents à Sainte-Julie :

Monsieur Marco Carrier Madame Nathalie Guérin Madame Marie-Claude Veilleux Directeur de Police Secrétaire-Trésorière Greffière-adjointe

## ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour; 2
- du Conseil d'Administration 3 Adoption du procès-verbal du 27 octobre 2021;

2210 Conseil d'Administration : 23 novembre 2021



- 4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 13 octobre 2021
- 5. Ressources humaines Résolutions:
  - 5.1 Adoption du plan d'action Climat de travail
- 6. Administration et finances Résolutions;
  - 6.1 Rapport de soumission 2021-010 Location à long terme d'un système de radiocommunication
  - 6.2 Demande de prix 2022-R-005 pour l'achat de bottes et chaussures pour l'année 2022
  - 6.3 Séance du Conseil d'Administration de novembre 2022
  - 6.4 Adoption de la liste des comptes à payer
- 7. Avis de motion Projet de règlements Politiques Adoption;
  - 7.1 Règlement 40 Régime complémentaire de retraite des employés cadres Adoption
  - 7.2 Règlement 41 Régime complémentaire de retraite des employés de bureau et des préposées aux centre d'appels d'urgence Adoption
- 8. Dépôt de documents;
  - 8.1 Correspondance
  - 8.2 Tableau des mouvements de personnel
  - 8.3 Tableau des effectifs
  - 8.4 Calendrier des séances 2021 Dépôt
- Nomination des membres du Comité Exécutif;
  - 9.1 Confirmation de la nomination des deux (2) préfets (CA-05-177)
  - 9.2 Nomination de trois (3) membres parmi les délégués de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu, de Richelieu et de St-Mathias
  - 9.3 Nomination de deux (2) membres parmi les délégués de la M.R.C. de Marguerite d'Youville
  - 9.4 Confirmation de l'alternance entre M.R.C. pour la nomination du Président (CA-05-177)
  - 9.5 Nomination d'un Président
  - 9.6 Nomination d'un Vice-Président
- 10. Varia
- 11. Période de questions;
- 12. Clôture de la séance.

## POINT 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Président déclare la séance ouverte, il est 16:34 heures.

CA-21-2329

POINT 2
RÉSOLUTION
Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès APPUYÉ PAR Madame Alexandra Labbé



## ET RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Comité en retirant le point 9 au complet et en y ajoutant le point suivant :

> 5.2 Suspension administrative – Employé de la Régie;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-21-2330

## POINT 3 RÉSOLUTION

Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 octobre 2021

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 octobre 2021;

ATTENDU l'article 333 de la <u>Loi sur les Cités et Villes</u> et l'article 201 du <u>Code</u> <u>Municipal du Québec</u>:

### EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maud Allaire APPUYÉ PAR Monsieur Martin Dulac

## ET RÉSOLU:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 octobre 2021 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-21-2331

## POINT 4 RÉSOLUTION

Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 13 octobre 2021

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 13 octobre 2021;

## EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bruno Gattuso APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Williams

## ET RÉSOLU:

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte du procès-verbal du Comité Exécutif du 13 octobre 2021;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors de la réunion du 13 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



## POINT 5 RESSOURCES HUMAINES - RÉSOLUTIONS

CA-21-2332

POINT 5.1 RÉSOLUTION

Adoption du plan d'action - Climat de travail

ATTENDU qu'un diagnostic en climat de travail a eu lieu en juillet 2020;

ATTENDU qu'un plan d'action a été élaboré suite à ce diagnostic;

ATTENDU les différentes actions et suivis effectués dans ce dossier;

ATTENDU l'intérêt que le Conseil d'administration accorde à ce dossier;

ATTENDU qu'il serait à propos d'entériner le plan d'action par résolution;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alexandra Labbé APPUYÉ PAR Madame Maud Allaire

ET RÉSOLU:

D'ADOPTER le plan d'action – climat de travail tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-21-2333

POINT 5.2 RÉSOLUTION

Suspension administrative – Employé de la Régie

ATTENDU qu'une enquête interne est présentement en cours contre l'employé numéro 30083 de la Régie;

ATTENDU les représentations et les informations livrées séance tenante par le Directeur de Police et la Secrétaire-Trésorière;

ATTENDU que la Secrétaire-Trésorière recommande la suspension administrative de cet employé avec solde jusqu'à la conclusion de l'enquête;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU:

D'ENTÉRINER la suspension administrative avec solde décrétée à l'encontre de l'employé numéro 30083 à compter du 24 novembre 2021 et ce, jusqu'à la conclusion de l'enquête interne;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



## POINT 6 ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉSOLUTIONS

CA-21-2334

#### POINT 6.1 RÉSOLUTION

Rapport de soumission 2021-010 – Location à long terme d'un système de radiocommunication

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent souhaite acquérir un nouveau contrat de location pour ses services de radiocommunication, pour une durée de dix (10) ans;

ATTENDU que, s'agissant d'une dépense de plus de 105 700 \$ pour la fourniture de matériaux, la Régie se devait, suivant les étapes préalables à l'adjudication de contrats, de procéder par appel d'offres public;

ATTENDU que l'appel d'offres a été affiché dans trois (3) journaux couvrant le territoire des dix-sept (17) municipalités, soit :

- La Relève;
- · L'Oeil Régional;
- · Le Journal de Chambly;

ATTENDU que cet appel d'offres a aussi été publié sur le site Internet SEAO (Système Électronique d'Appel d'Offres);

ATTENDU que l'affichage de cet appel d'offres s'est déroulé du 14 juillet 2021 au 15 novembre 2021;

ATTENDU que la Régie a reçu deux (2) soumissions;

ATTENDU que ces deux soumissions étaient conformes aux exigences demandées;

ATTENDU le rapport de Madame Cécile Nault, Acheteur, recommandant de retenir la soumission du plus bas soumissionnaire soit « *CTM* » pour un prix total de 4 321 275,59 \$ incluant les taxes applicables;

## EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dulac APPUYÉ PAR Madame Brigitte Collin

## ET RÉSOLU:

D'ACCORDER à l'entreprise « *CTM* » le contrat de location pour ses services de radiocommunication pour une période de dix (10) ans et ce, pour un prix total de 4 321 275,59 \$ incluant les taxes applicables;

D'AUTORISER la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Secrétaire-Trésorière, à signer tous les documents pertinents à l'octroi de ce contrat:

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



CA-21-2335

### POINT 6.2 RÉSOLUTION

Demande de prix 2022-R-005 pour l'achat de bottes et chaussures pour l'année 2022

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent doit faire l'achat, pour l'année 2022, de bottes et de chaussures pour les policiers;

ATTENDU que la Régie a procédé, à une demande de prix, auprès de trois (3) entreprises à savoir :

- · Imrico-Préfair (Beloeil, Québec);
- · Centre du travailleur FH (Sainte-Julie, Québec);
- · Chaussures 22 (Saint-Hubert, Québec);

ATTENDU que la demande de prix a été divisée en douze (12) items, en fonction des différents achats qui doivent être effectués;

ATTENDU que trois (3) propositions conformes aux exigences demandées ont été reçues pour les items 1, 5, 6 et 8 à 12;

ATTENDU que deux (2) propositions conformes aux exigences demandées ont été reçues pour l'item 7;

ATTENDU qu'une seule proposition conforme aux exigences demandées a été reçue pour les items 2, 3 et 4 ;

ATTENDU que lesdites propositions étaient conformes aux exigences demandées;

ATTENDU le tableau préparé par Madame Nancy Prévost, Acheteur, dressant la comparaison des prix soumis pour chacun des items distinctivement;

ATTENDU le rapport de Madame Prévost faisant état que l'entreprise « *Imrico-Préfair* » est la plus basse proposition pour tous les items;

ATTENDU que la dépense correspondant à la plus basse proposition pour les bottes et chaussures (items 1 à 12) est de 47 154,15 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que ces dépenses sont conformes au cadre budgétaire établi pour 2022 plus particulièrement aux postes financiers numéros 02-210-94-651 et 02-210-94-652;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

#### ET RÉSOLU:

D'ACCORDER à l'entreprise « *Imrico-Préfair* » le contrat pour l'achat de bottes et chaussures pour un prix de 47 154,15 \$ plus les taxes applicables;



D'AUTORISER la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Secrétaire-Trésorière à effectuer lesdits achats et à signer tous les documents pertinents à ces transactions;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-21-2336

### POINT 6.3 RÉSOLUTION

Séance du Conseil d'Administration de novembre 2022

ATTENDU que la séance du Conseil d'Administration de « novembre » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent devrait se tenir le mercredi, 23 novembre 2022 à 16 :30 heures;

ATTENDU que des réunions des MRC se tiendront à la même date;

ATTENDU la volonté des membres du Conseil d'Administration de la Régie de modifier la tenue cette assemblée;

ATTENDU que l'article 2, du Chapitre I, du Règlement numéro 2 de la Régie, intitulé « *Règlement de Régie Interne* » prévoit que l'assemblée régulière peut être déplacée par résolution;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant APPUYÉ PAR Monsieur Bruno Gattuso

## ET RÉSOLU:

DE MODIFIER la date de la tenue de la séance du Conseil d'Administration devant avoir lieu le mercredi, 23 novembre 2022;

DE DEVANCER au <u>mardi, 22 novembre 2022 à 16:30 heures</u> la séance du mois de novembre 2022 du Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-21-2337

## POINT 6.4 RÉSOLUTION

Adoption de la liste des comptes à payer

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 6.4 a) et b);

**EN CONSÉQUENCE:** 

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams APPUYÉ PAR Madame Alexandra Labbé



## ET RÉSOLU:

QUE les comptes à payer, pour un total de 1 448 065,83 \$ soient acceptés et que la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Secrétaire-Trésorière, soit autorisée à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## POINT 7 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT – POLITIQUES – ADOPTION

CA-21-2338

## POINT 7.1 RÉSOLUTION

Règlement 40 - Régime complémentaire de retraite des employés cadres - Adoption

ATTENDU le projet de règlement numéro 40 concernant le régime complémentaire de retraite des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du Conseil d'Administration au plus tard quarante-huit (48) heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 27 octobre 2021;

ATTENDU qu'un projet du règlement a été déposé à l'assemblée régulière du Conseil d'Administration de la Régie tenue le 27 octobre 2021;

ATTENDU que sont connus par les membres du Conseil d'Administration l'objet du règlement, sa portée et ses implications financières;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale APPUYÉ PAR Monsieur Yves Lessard

## ET RÉSOLU:

D'ADOPTER le Règlement numéro 40 concernant le régime complémentaire de retraite des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-21-2339

## POINT 7.2 RÉSOLUTION

Règlement 41 – Régime complémentaire de retraite des employés de bureau et des préposées aux centre d'appels d'urgence – Adoption

ATTENDU le projet de règlement numéro 41 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de bureau et des préposés aux communications de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent:



ATTENDU qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du Conseil d'Administration au plus tard quarante-huit (48) heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 27 octobre 2021;

ATTENDU qu'un projet du règlement a été déposé à l'assemblée régulière du Conseil d'Administration de la Régie tenue le 27 octobre 2021;

ATTENDU que sont connus par les membres du Conseil d'Administration l'objet du règlement, sa portée et ses implications financières;

#### EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès APPUYÉ PAR Monsieur Martin Dulac

### ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le Règlement numéro 41 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de bureau et des préposés aux communications de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## POINT 8 DÉPÔT DE DOCUMENTS

## POINT 8.1 CORRESPONDANCE

- I. Soumise au Comité Exécutif du 17 novembre 2021 :
  - a) 9 novembre 2021 Madame Nathalie Guérin et Monsieur Marco Carrier
    - Monsieur Martin Fisette, Président par intérim Fraternité des policiers et policières Richelieu-Saint-Laurent

Re : Mandat au niveau du climat

- b) 11 novembre 2021 Monsieur Martin Fisette, Président, Fraternité des policiers et policières Richelieu-Saint-Laurent
  - Madame Nathalie Guérin et Monsieur Marco Carrier Re : Mandat d'accompagnement pour le climat de travail



II. Soumise au Conseil d'Administration du 23 novembre 2021 :

c) 15 novembre 2021 Madame Nathalie Guérin et Monsieur Marco Carrier

Monsieur Martin Fisette, Président par intérim, Fraternité des policiers et policières Richelieu-Saint-Laurent

Re : Climat de travail

d) 17 novembre 2021 MRC de Marguerite-D'Youville

Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent Re : Nomination au sein du Comité Exécutif de la RIPRSL

## POINT 8.2 TABLEAU DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Il est procédé au dépôt du tableau des mouvements de personnel.

## POINT 8.3 TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est procédé au dépôt du tableau des effectifs.

## POINT 8.4 CALENDRIER DES SÉANCES 2022 – DÉPÔT

Les Élus prennent connaissance du tableau déposé.

## POINT 9 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

# POINT 9.1 <u>CONFIRMATION DE LA NOMINATION DES DEUX (2) PRÉFETS</u> (CA-05-177)

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

## POINT 9.2. RÉSOLUTION

Nomination de trois (3) membres parmi les délégués de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu, de Richelieu et de Saint-Mathias

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

## POINT 9.3 RÉSOLUTION

Nomination de deux (2) membres parmi les délégués de la M.R.C. de Marguerite-D'Youville

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.



POINT 9.4

<u>CONFIRMATION DE L'ALTERNANCE ENTRE M.R.C. POUR LA NOMINATION DU PRÉSIDENT (CA-05-177)</u>

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

POINT 9.5

<u>RÉSOLUTION</u>

Nomination d'un Président

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

POINT 9.6
<u>RÉSOLUTION</u>
Nomination d'un Vice-Président

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

POINT 10 VARIA

Aucun sujet additionnel n'est traité.

POINT 11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CA-21-2340

POINT 12
<u>RÉSOLUTION</u>
Clôture de la réunion

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

NATHALIE GUÉRIN Secrétaire-Trésorière MARTIN DULAC Président

Conseil d'Administration: 23 novembre 2021